

**Jeudi 9 avril 2020**

---

## **Rentrée 2020 : aucune suppression de postes dans le 1<sup>er</sup> degré dans l'académie de Martinique**

---

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MEN) a présenté aux organisations syndicales le 7 avril 2020 les nouvelles répartitions de postes enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré, prévues à la rentrée 2020. **Par rapport aux 440 Équivalents Temps Plein (ETP) annoncés fin 2019, le MEN prévoit d'en ajouter 1 248.**

Pour l'académie de Martinique, la mesure datant du 18 décembre 2019 prévoyait initialement la suppression de 25 ETP. **Après un ajustement de + 25 ETP, l'académie de Martinique bénéficie donc d'aucune suppression de postes dans le 1<sup>er</sup> degré.**

Les ETP seront notamment déployés sur les priorités académiques suivantes : la poursuite du dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire renforcée et en éducation prioritaire ; l'ouverture d'unités pédagogiques pour les élèves allophones ; l'accompagnement des dispositifs Parcours anglais + et Parcours créole + ; la poursuite du programme PARLER, ainsi que le renforcement de la politique relative à l'École inclusive (PIAL, ULIS, notamment).

Ces créations de postes font suite à la décision du gouvernement, dans le cadre de la crise du covid-19, de ne fermer aucune classe dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire.